

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2022

***Présidente de séance : Dominique BIZAT***

***ETAIENT PRESENTS*** : Dominique BIZAT, Bernard LE MÉHAUTÉ, Laurence DAILLY, Franck DUMAS, Yves COUCHOURON, Louis PLANCHAIS, Patrick PEIRANI, Jane PIGOT, Christine PESTEIL, Johan MOSSÉ, Anne VENULETH, Pierre VIDAL, Angélique ALRIVIE, Olivier LARRIBE, Katia CHASSAING, Denis VAYRAC, Marion CALMEL, Patrick DE BERNARD, Cyril BORDES

***ABSENTE REPRESENTEE*** : Colette GRANDE représentée par Patrick DE BERNARD

***ABSENTS EXCUSES*** : Pierre-Marie HAUDRY, Dominique LEGRAND

***ABSENTE*** : Dorine SCHRAM

***Secrétaire de séance : Marion CALMEL***

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2022

### RAPPORT N°1 - DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL – INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

Madame la Maire expose au conseil municipal que M. Maxime LASSUS installé le 12 juillet 2022 en qualité de conseiller municipal de la commune de SAINT CERE a présenté par courrier sa démission.

Madame la Sous-Préfète de Figeac a été informée de cette démission en application de l'article L2121-4 du Code Général des collectivités Territoriales.

Conformément aux règles édictées à l'article L 270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Il y a lieu conformément à l'article L 270 du code électoral d'installer dans ses fonctions une nouvelle conseillère municipale, Mme Dorine SCHRAM.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour en conséquence et Madame la Sous-Préfète sera informée de cette modification.

### RAPPORT N°2 – ACHAT DE BIENS MOBILIERS ET INCORPORELS PERMETTANT L'EXPLOITATION DU CINEMA

**Membres en exercice : 23** Membres présents : 19 Absents représentés 1 Votants : 20  
Votes : abstention : 0 contre : 0 pour : 20

L'association MJC de SAINT-CERE ne souhaitant plus exploiter le cinéma dans les locaux de la maison des associations, il a été envisagé de procéder à la vente amiable par la MJC au profit de la commune de tous biens mobiliers et incorporels.

La liste des éléments mobiliers permettant la projection et l'installation des spectateurs a fait l'objet d'un inventaire demeuré annexé aux présentes.

La MJC se propose de céder tous les droits incorporels liés à l'exploitation du cinéma et notamment son autorisation d'exploiter, son compte de soutien CNC, son numéro d'immatriculation, le bénéfice de son aide art et essai (sur la base de la programmation réalisée avant la reprise), et son homologation au CNC.

La MJC et la commune ont convenu de procéder à cette cession pour un montant total de 44 097,00€.

#### ***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide***

- D'acheter les biens mobiliers et incorporels du cinéma à la MJC,
- D'accepter l'aliénation au prix de 44 097,00 €,
- D'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer le contrat de vente, ainsi que tous les éléments nécessaires à la réalisation de l'opération.

*Dominique Bizat : Le conseil d'administration a eu lieu jeudi 22 septembre 2022, il en ressort que les sommes détournées s'élèvent à 62000€ durant les années 2020 et 2021.*

*Denis Vayrac : Est-ce que cette information est publique ? Car il me semble important que les habitants qui ont été largement informés sur les réseaux sociaux des difficultés entre la mairie et l'association soient informés de la disparition de ces sommes.*

*Johan Mosset : Est-ce qu'il sera possible d'organiser un événement spécial lors de la première projection ?*

*Angélique Alrivie : Il serait souhaitable que le cinéma puisse ouvrir le dimanche.*

*Christine Pesteil : Une première projection aura lieu le 6 octobre en partenariat avec la mutualité Française.*

*Dominique Bizat : l'association MJC a fait le choix de rembourser les tickets déjà vendus et non utilisés jusqu'à ce jour, vous pouvez vous rapprocher de la MJC à ce sujet.*

#### **RAPPORT N°3 – CREATION D'UN BUDGET ANNEXE CINEMA**

**Membres en exercice : 23** Membres présents : 19 Absents représentés 1 Votants : 20

Votes : abstention : 0 contre : 0 pour : 20

##### **- Création d'un SPIC « Cinéma » :**

La Commune de SAINT CERE reprenant la gestion du cinéma au sein de la maison des associations, il convient de créer un budget annexe.

L'activité de cinéma est en effet un service public culturel, entrant dans le champ de la concurrence. Son exploitation est donc qualifiée de service public industriel et commercial.

Les règles de la comptabilité publique imposent que l'activité d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) soit retracée dans un budget annexe au budget général de la Commune. Le service doit être équilibré par les recettes. Si ce n'est pas le cas, le budget général de la Commune versera une subvention d'équilibre au budget annexe « Cinéma » sous réserve de remplir les critères dérogatoires de L. 2224-2 du CGCT.

L'instruction budgétaire et comptable M4 sera utilisée et le budget sera assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

Le budget primitif du cinéma n'a pas de référence en 2021. Il sera voté au prochain conseil municipal en octobre 2022.

##### **- Création d'une régie :**

Une régie de recettes sera instituée par arrêté pour l'encaissement des recettes découlant du fonctionnement du cinéma de SAINT CERE.

L'encaissement des entrées du cinéma nécessitera par ailleurs la mise en place d'un terminal de paiement électronique (TPE) pour la régie de recettes.

#### ***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide***

- De créer un budget annexe « Cinéma »
- D'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer toute convention, ainsi que tous les éléments nécessaires à la réalisation de l'opération.

#### **RAPPORT N°4 – RENEGOCIATION D'EMPRUNT**

**Membres en exercice : 23** Membres présents : 19 Absents représentés 1 Votants : 20

Votes : abstention : 0 contre : 0 pour : 20

#### **RAPPORT : passage de prêts à taux variables à des prêts à taux fixe.**

En raison du contexte économique incertain et de la croissance de l'inflation, il a été demandé au Crédit Agricole de faire une proposition de transformation des emprunts à taux variable en prêts à taux fixe.

Seuls les prêts ayant une échéance supérieure à 5 ans seront transformés en prêts à taux fixe. Cette opération n'est en effet pas intéressante pour les emprunts dont l'échéance est inférieure à 5 ans car le taux fixe proposé (3%) est trop haut par rapport au Capital restant dû.

Le Crédit Agricole propose donc de faire le compactage des prêts suivants :

#### **Budget principal :**

4 prêts seront compactés pour devenir un emprunt à taux fixe de 3%.

Une nouvelle durée correspondant à la durée moyenne de ces 4 prêts a été fixée à 108 mois soit 9 ans.

Le taux moyen de ces 4 prêts est de 1.32%. Le taux fixe étant à 3%, en l'état actuel de la situation, le coût supplémentaire de ce prêt serait de 14 079 € au terme des 9 ans. Toutefois, le niveau de croissance de l'inflation ne permet pas de laisser cette situation en l'état car les possibilités d'augmentation des taux sont extrêmement importantes. De plus, l'évolution des taux étant liée à celle des taux variables, plus ces derniers augmenteront et plus le taux fixe sera élevé. D'où la nécessité de prendre une décision rapide quant à la mutation de ces taux variables en taux fixes.

#### **Budget Assainissement :**

2 prêts seront compactés pour devenir un emprunt à taux fixe de 3%.

Une nouvelle durée correspondant à la durée moyenne de ces 2 prêts a été fixée à 132 mois soit 11 ans.

Le taux moyen de ces 2 prêts est de 1.55%. Malgré un taux fixe à 3%, compte tenu du lissage de la nouvelle durée à 11 ans et en l'état actuel de la situation économique, cette opération serait plus favorable et permettrait de réaliser une économie de 20 472€ au terme des 11 ans.

#### **Budget EAU :**

1 prêt sera compacté pour devenir un emprunt à taux fixe de 3% et pour une nouvelle durée de 84 mois soit 7 ans.

Le taux actuel de ce prêt est de 1.36%. Malgré un taux fixe à 3%, compte tenu du lissage de la nouvelle durée à 7 ans et en l'état actuel de la situation économique, cette opération serait plus favorable et permettrait de réaliser une économie de 1 945€ au terme des 7 ans.

#### ***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,***

- accepte la renégociation des prêts auprès du Crédit Agricole
- autorise Madame la Maire, ou son représentant à signer tous actes et documents nécessaires à la présente décision

#### **RAPPORT N°5 - CREATION DE POSTES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Membres en exercice : 23**    Membres présents : 19    Absents représentés : 1    Votants : 20

Votes : abstention : 0    contre : 0    pour : 20

Vu la nécessité de recruter un bibliothécaire pour la médiathèque de Saint-Céré

#### ***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide***

- de procéder, au 27/09/2022, sur le budget communal, aux créations de postes suivantes :
  - 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques permanent TC
  - 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2<sup>ème</sup> classe permanent TC
  - 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1<sup>ère</sup> classe permanent TC
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

*Dominique Bizat : L'employée de médiathèque qui avait signé un contrat de 6 mois n'a pas souhaité être reconduite.*

*Patrick De Bernard : l'an prochain, si la médiathèque quitte le bâtiment actuel et ne peut pas être remplacée dans la Maison des Associations (MDA) avant travaux, une fermeture temporaire est-elle envisageable ?*

*Jane Pigot : A compter du lundi 3 octobre, il n'y aura plus qu'un équivalent temps plein à la médiathèque, d'où le besoin de recruter une personne à temps plein : c'est une mission essentielle au sein de la commune, il n'est pas envisagé de fermer la médiathèque jusqu'à la fin des travaux de la future MDA*

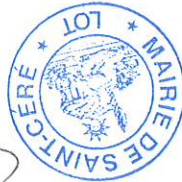
*Dominique Bizat : en cas de cession du bâtiment SEIGNE, d'autres lieux ont été évoqués avec les agents et sont actuellement à l'étude*

## QUESTIONS DIVERSES

*La semaine du développement durable, des conférences et ateliers se dérouleront à l'auditorium, à l'usine et au centre de tri.*

*La fête de l'automne aura lieu le 30 octobre 2022.*

La Maire  
Dominique BIZAT



La secrétaire de séance  
Marion CALMEL

